



Association de parents d'élèves de l'enseignement libre

Collège Maîtrise Notre Dame



Qu'est ce que l'APEL?



L'équipe



Nos actions



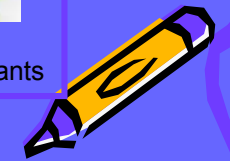
Actus



Nos liens



Parents correspondants

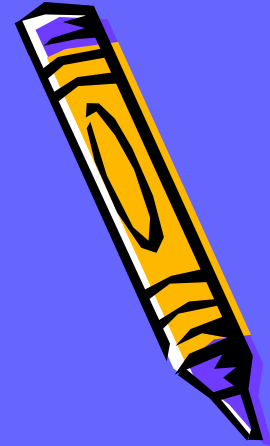




L'A.P.E.L Qu'est ce que c'est?

- ↪ C'est une association à but non lucratif de loi 1901.
- ↪ Elle rassemble TOUS les parents de TOUS les élèves du collège Maîtrise Notre-Dame (sauf ceux refusant d'y adhérer).
- ↪ Elle est en lien avec les autres A.P.E.L. des établissements catholiques, au sein d'instances départementales, régionales et nationales.
- ↪ L'association est animée par un conseil d'administration dont les membres sont élus par tous les parents présents ou ayant donné pouvoirs lors de l'Assemblée Générale et sont en quelque sorte, la « locomotive » de l'association.
- ↪ Le bureau de l'association est composé du Président, de Vice-Présidents, du Trésorier et du Secrétaire, élus par les membres du conseil d'administration à la suite de chaque Assemblée Générale.
- ↪ Selon les statuts, les membres du bureau sont élus pour une durée de 3 ans avec un renouvellement par tiers tous les ans.

Bureau et membres du Conseil d'Administration Maitrise Notre Dame 2014 / 2015



- Président : Cyril Thébaud Contact Mail: cyrilthebaud14@gmail.com
- Vice Présidents : Marie Agnès Avenel, Karine Haentjens, Éric Huiban, Hervé Philippe
- Trésorier : Sandrine Dorey
- Secrétaire : Katia Declomesnil
- Membres :
 - Nathalie Dano
 - Maryline François
 - Virginie Laigle
 - Stéphanie Lemauffe
 - Alexandra Lemière
 - Alexandra Nicolas
 - Christine Pesnaud
 - Christine Samson

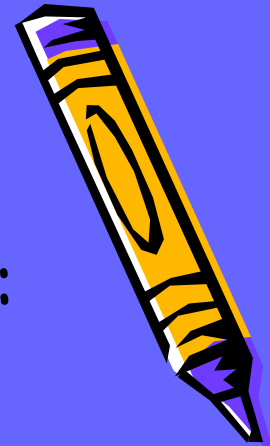
Nos Actions

- Opération fournitures scolaires : achat groupé auprès d'un prestataire de fournitures à chaque rentrée à des prix négociés.
- Vente de sapins de Noël
- Le Loto crêpes : un après-midi de détente en famille
- Le vide grenier du 1^{er} mai



L'utilisation des bénéfices de nos actions :

- Participations pour les voyages : 3000 euros
- Achat d'un Baby foot
- Participation financière aux formations P.S.C.1
- Aide à la catéchèse
- Loto - Crêpes
- Photos

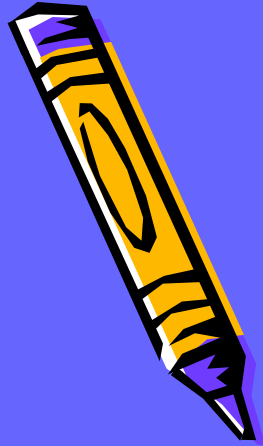


LOTO CREPES

organisé par l'Association des Parents d'Elèves
du collège de la Maîtrise Notre-Dame
de Douvres-la-Délicieuse

Les bénéfices de ce loto permettront de participer au financement des différentes activités et voyages proposés aux enfants tout au long de l'année.

De nombreux lots à gagner :



Liens utiles

- A.P.E.L Basse Normandie :
www.apelbassenormandie.fr
- Maison des Associations de Douvres La
Délivrande:
- www.maisondesassociations-douvres.fr



Rôle du parent correspondant

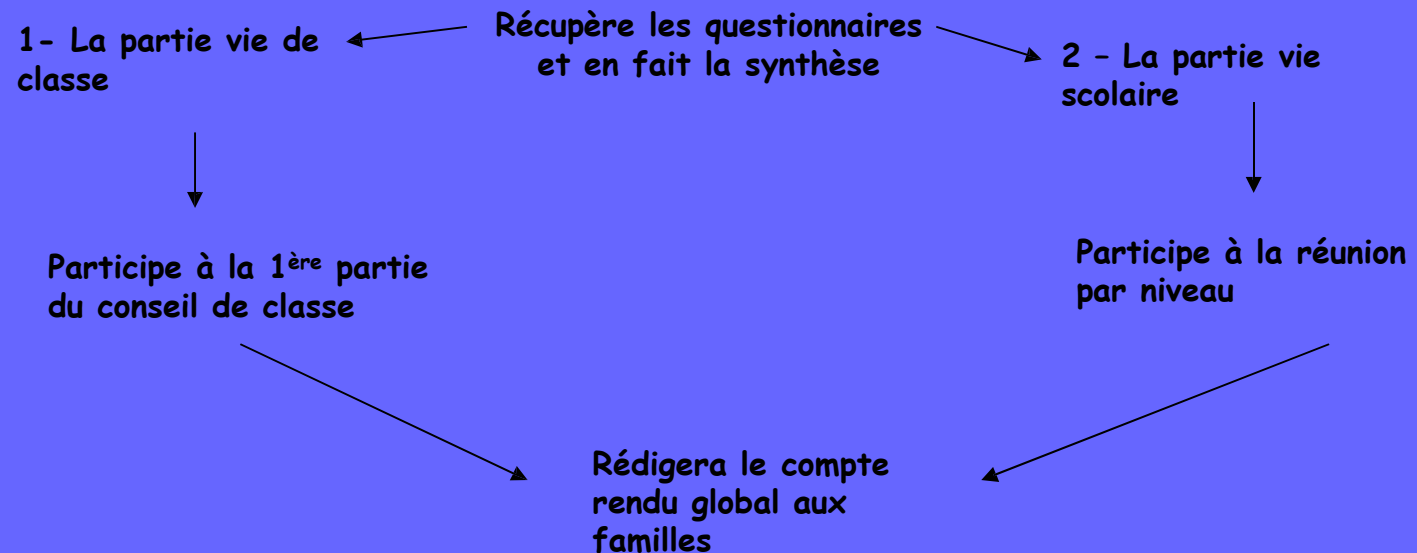
Il assure un rôle de liaison entre les parents d'élèves et l'équipe éducative pour la durée de l'année scolaire.

Il est le représentant des parents de la classe pour les conseils de classe et les rencontres de niveau.

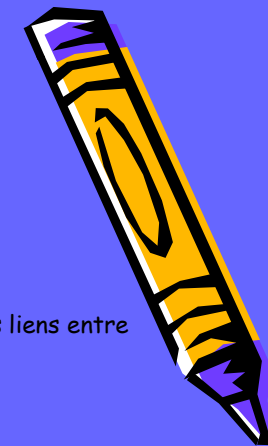
Il se présente en octobre lors de l'assemblée générale de l'APEL.

Il n'est pas nécessairement membre du conseil d'administration de l'APEL.

SON RÔLE 2 FOIS DANS L'ANNEE (1^{er} et 2^{ème} Trimestre)



Charte du parent correspondant



Le parent correspondant de classe est un médiateur, qui crée un climat de confiance, favorise la communication et instaure des liens entre l'ensemble des parents de la classe et l'équipe éducative.

QUI ?

II est disponible, à l'écoute des autres. II est ouvert au dialogue.

II est discret.

Fonction principale

II assure la liaison entre les familles de la classe et l'équipe éducative, en particulier avec le professeur principal, les enseignants...

Partenaire à part entière de l'équipe éducative, il doit être un interlocuteur privilégié du conseil d'administration de l'APEL.

OÙ, QUAND et COMMENT ?

Le parent correspondant est volontaire pour assurer cette fonction pendant un an pour une même classe.

II accepte en toute conscience la responsabilité qui résulte de son engagement. Il récupère les questionnaires qui comprennent deux parties (vie de classe et vie de l'établissement) et fait la synthèse de chacune. II participe, en présentant ces synthèses, à la première partie des conseils de classe des deux premiers trimestres (pour la vie de classe) et à deux réunions par niveau (pour la vie dans l'établissement). A l'issue de ces rencontres, il établit un compte-rendu général destiné aux familles, qu'il remet au responsable de niveau de l'APEL. Cette synthèse est ensuite communiquée aux familles par le collège. Pour remplir son rôle, II doit se faire connaître de l'ensemble des parents (carnet de liaison). II doit être reconnu comme partenaire par la communauté éducative.

AVEC QUI ?

Le parent correspondant agit en lien avec: L'équipe éducative, les élèves délégués, les autres parents correspondants, le responsable de niveau de l'APEL.

CE QU'IL DOIT EVITER :

- Agir seul,
- Ne voir la classe qu'à travers son propre enfant.
- Avoir une attitude systématiquement critique,
- Remettre en cause les méthodes pédagogiques des professeurs.
- Empêcher le dialogue parents-professeurs.
- Colporter les rumeurs.
- Cristalliser les revendications des parents.
- Oublier de rendre compte aux parents des actions entreprises.
- Donner son interprétation personnelle aux comptes rendus de réunion.

